

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE



**Enquête publique relative à l'actualisation du zonage d'assainissement
des eaux usées des communes de Pontchâteau, Séverac, Saint Gildas
des bois et Drefféac**

Dates de l'enquête publique :

Du lundi 16 juin 2025 9h00 au vendredi 18 juillet 2025 12h30

Table des matières

1	REFERENCES	3
2	DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE	3
3	SYNTHESE COMPTABLE DES CONTRIBUTIONS	4
3.1	Le registre dématérialisé.....	4
4	ANALYSE DES CONTRIBUTIONS	4
4.1	Contribution n°1 déposée par la mairie de Drefféac sur le registre dématérialisé	4
4.2	Permanence 1, mairie de Pontchâteau, deux visites	5
4.3	Permanence 6, CC Pays de Pontchâteau Saint Gildas des Bois	6
5	CONCLUSION	8

Monsieur le président de la communauté de communes Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois,

En application des textes cités en référence ci-après, j'ai l'honneur de vous communiquer le procès-verbal de synthèse résultant de l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 16 juin 2025 au vendredi 18 juillet 2025, relative à « **l'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées des communes de Pontchâteau, Séverac, Saint Gildas des Bois et Drefféac** »

1 REFERENCES

- La demande du Président de la communauté de communes Pays de Pontchâteau Saint Gildas des Bois en date du 20 mars 2025 pour la désignation d'un commissaire enquêteur ;
- La décision n° E25000064 / 44 du Tribunal Administratif de Nantes en date du 31 mars 2025 désignant le commissaire enquêteur ;
- L'arrêté de la communauté de communes Pays de Pontchâteau saint Gildas des Bois en date du 22 mai 2025 organisant l'enquête publique relative au projet d'actualisation ZEU ;
- L'article R 123-18 du Code de l'Environnement, se rapportant à la transmission des observations à l'autorité organisatrice.

2 DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique a été ouverte le lundi 16 juin 2025 dès 9 heures, au siège de la communauté de communes, situé au 2 rue des Châtaigniers à Pontchâteau (44160).

Pendant la durée de l'enquête, et comme échangé initialement avec madame Laurence BERTHO,

- Il a été planifié 6 permanences, dans les lieux, jours et horaires définis dans l'arrêté d'enquête ;

Pendant la durée de l'enquête, le public a été invité à prendre connaissance des différents documents mis à sa disposition, avec :

- Consultation sur table du dossier mis en enquête publique (documents « papiers » ou « dématérialisés sur poste informatique) ;
- Echange aux interrogations éventuelles pendant les permanences ;
- Consultation, voire récupération de tout ou partie des éléments du projet via le lien internet mentionné sur l'avis d'enquête publique ;
- Invitation à déposer leur contribution sur le registre « papier » et/ou sur le registre « dématérialisé » mis à leur disposition.

La fréquentation du public a été très faible pendant les permanences planifiées :

N° perm	LIEUX	DATE	JOUR	MOIS	HORAIRES	Nb de visite(s)
1	CC Pontchâteau / SGDB	16	Lundi	Juin	9h/12h30	0

2	Mairie de Pontchâteau	Lundi	23	Juin	9h/12h30	2
3	Mairie de St Gildas / Bois	Lundi	30	Juin	9h/12h30	0
4	Mairie de Séverac	Mardi	1	Juillet	9h/12h30	0
5	Mairie de Drefféac	Mardi	8	Juillet	9h/12h30	0
6	CC Pontchâteau /SGDB	Vendredi	18	Juillet	9h/12h30	1
						3

L'enquête publique a été clôturée le vendredi 18 juillet 2025 à 12h30 précises.

3 SYNTHÈSE COMPTABLE DES CONTRIBUTIONS

3.1 Le registre dématérialisé

La Communauté de Communes a fait le choix de mettre à disposition du public un registre dématérialisé commercialisé par Préambules afin de mieux communiquer avec le public et collecter éventuellement les observations portées sur le projet. Les statistiques de connexion sur la durée complète de l'enquête sont les suivantes :

- 972 visiteurs uniques ont consulté le site web ;
- 574 visiteurs ont téléchargé au moins un des documents du dossier, soit 59,05 % des visiteurs ;
- 1 seul visiteur a déposé une contribution (mairie de Drefféac) ;
- 636 téléchargements ont été réalisés, classés ci-dessous par origine :

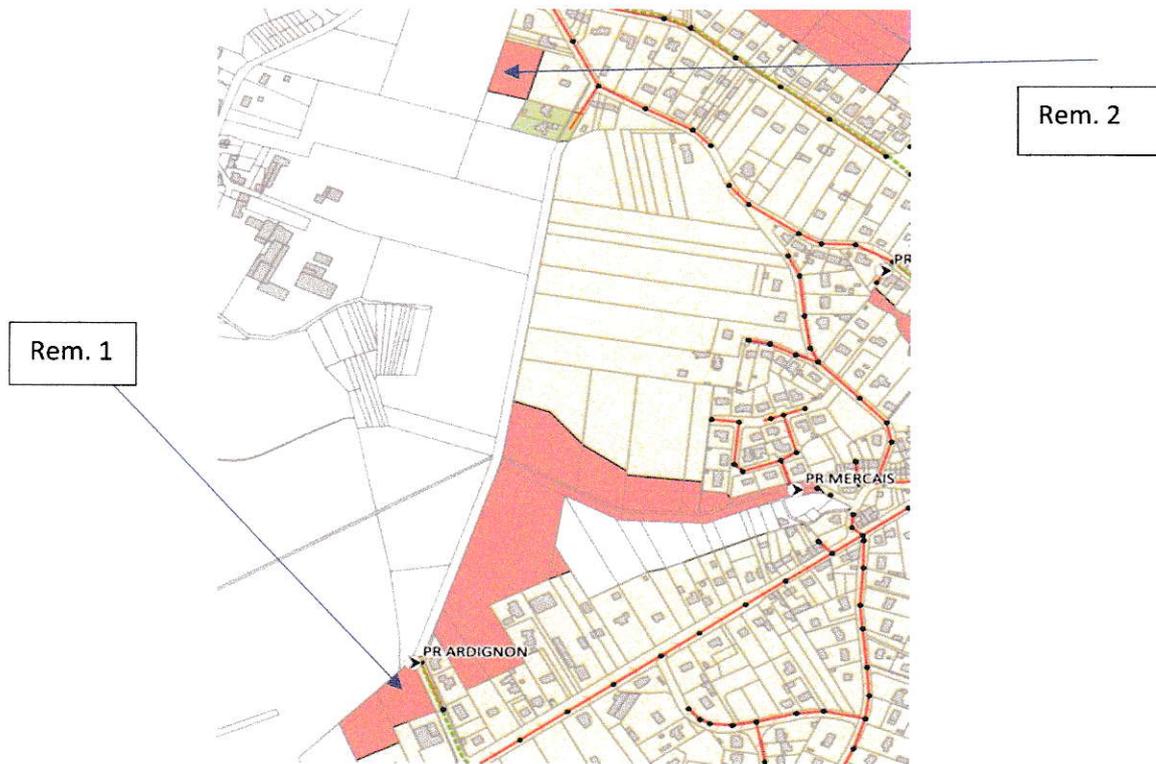
DOCUMENTS DU ZONAGE EU relatifs à	Nb
Mairie de Pontchâteau	156
Mairie de Saint Gildas des Bois	126
Mairie de Séverac	119
Mairie de Drefféac	113
CC /Arrêté de mise à l'enquête publique	61
CC /Avis de mise en enquête publique (affichage)	49
CC /Extrait de la parution presse (Ouest-France)	12
TOTAL des téléchargements (ordre décroissant)	636

4 ANALYSE DES CONTRIBUTIONS

4.1 Contribution n°1 déposée par la mairie de Drefféac sur le registre dématérialisé
Monsieur P. JOUNY signale un défaut de zonage sur plusieurs parcelles situées à l'ouest de la commune.

- Remarque 1 : L'actualisation du zonage pour ce secteur prévoit un retrait du zonage d'assainissement collectif (référence zonage EU 2012) pour passer en assainissement non-collectif, alors que précédemment le propriétaire a accepté l'installation d'une pompe de relèvement sur sa parcelle. La mairie ayant délivré un permis de construire pour ce parcellaire, monsieur JOUNY demande un rectificatif sur le zonage EU pour conserver celui-ci en zonage d'assainissement collectif.

- Remarque 2 : L'actualisation du zonage pour ces parcelles (ZA 647 et ZA 651) prévoit un retrait du zonage d'assainissement collectif (référence zonage EU 2012) pour passer en assainissement non-collectif, alors que la mairie a donné un accord favorable à la déclaration préalable de division parcellaire déposée par le propriétaire. Monsieur JOUNY demande également un rectificatif sur le zonage EU pour conserver celui-ci en zonage d'assainissement collectif.



Analyse et questionnement du commissaire-enquêteur

- **Question 1 : A l'analyse de ces deux requêtes, merci de me faire part de votre décision vis-à-vis de celles-ci.**

4.2 Permanence 1, mairie de Pontchâteau, deux visites

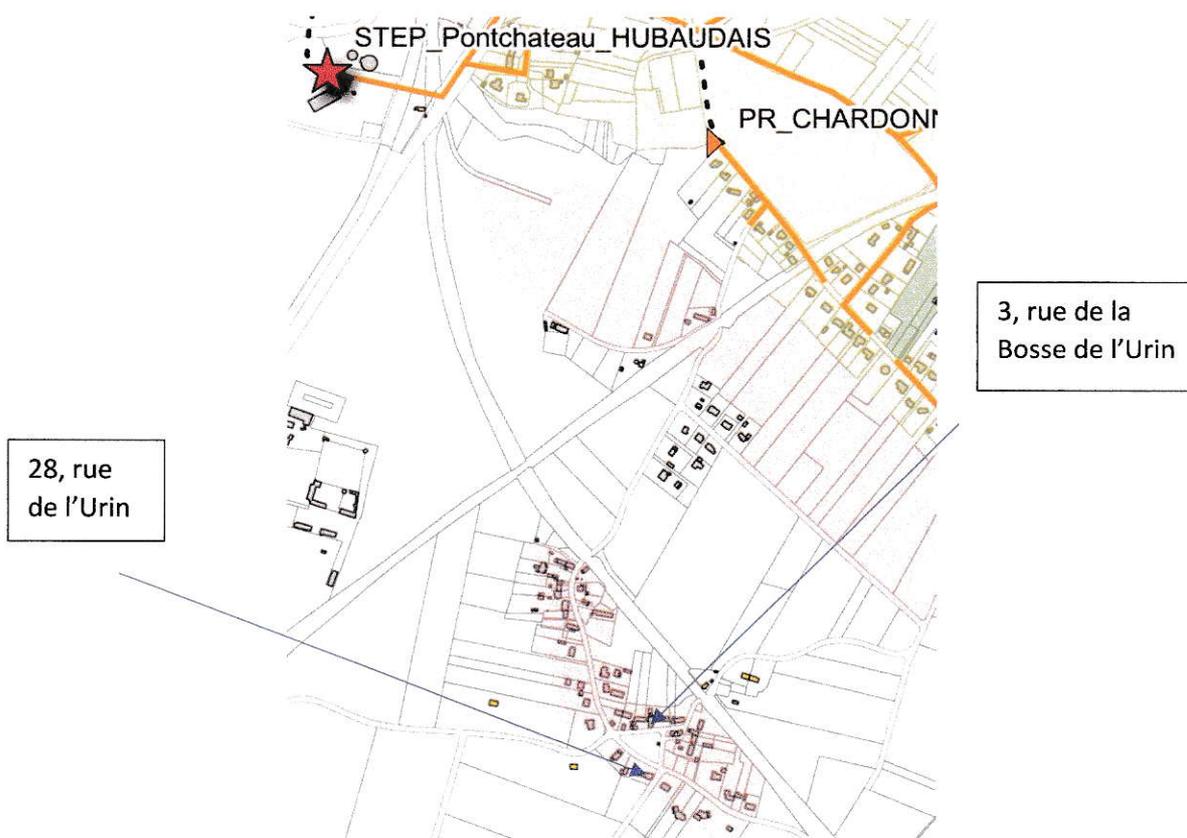
Deux personnes se présentent à la permanence du 23 juin 2025 pour échanger sur l'actualisation du zonage EU. Ils habitent dans un même hameau situé au sud de la STEP HUBAUDAIS

- Monsieur Roland COSNIER, 28, rue de l'Urin, Pontchâteau ;
- Monsieur Mickaël NOBLET 3, rue de la Basses de l'Urin, Pontchâteau.

Ces deux personnes affichent leur mécontentement face aux promesses de raccordement faites par la mairie depuis 2021 :

- « Il existe un vrai problème de relation, les discours ne sont pas clairs »,

- « Pas de courrier, pas de passage »,
- « On interdit le raccordement, mais on n'apporte pas de solution et on facture la taxe annuelle pour un non-raccordement au réseau »,
- « L'entretien des abords est peu ou pas structuré »,
- « Dans certains secteurs, on constate une partialité dans l'octroi des raccordements ».



Analyse et questionnement du commissaire-enquêteur

Le hameau, bien que proche de la station d'épuration du Hubaudais, est partiellement situé en zone humide. Cette situation géographique explique en grande partie le choix porté sur la nature du réseau d'assainissement par la Communauté de Communes. Toutefois, ces personnes montrent un certain désarroi quant aux solutions possibles pour rester dans la légalité.

- **Question 2 : Quels types d'accompagnement proposez-vous pour suggérer des solutions pérennes, de surcroît en zones humides pour à la fois répondre aux attentes des habitants et éviter tout risque environnemental à moyen terme ?**

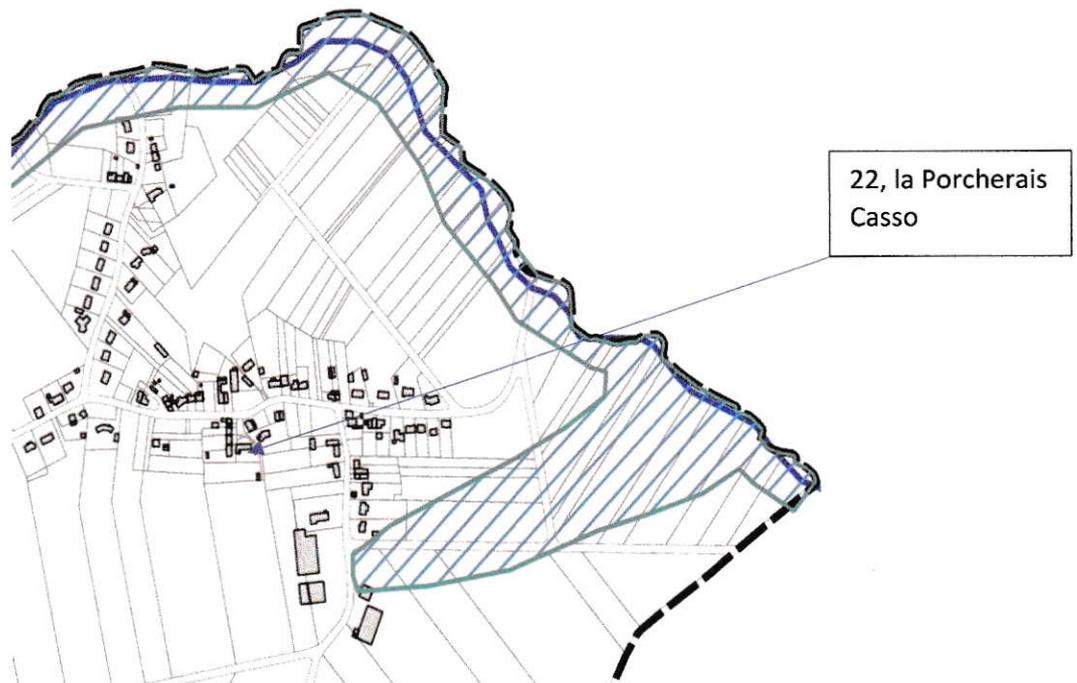
4.3 Permanence 6, CC Pays de Pontchâteau Saint Gildas des Bois

Une personne se présente à la permanence du 18 juillet 2025 pour prendre des informations sur l'actualisation du zonage EU.

- Monsieur LOUVET, 22 La Porcherails Casso, Pontchâteau

Monsieur LOUVET interroge sur :

- L'installation prochaine d'une mini-station d'épuration pour le hameau. En consultant avec cette personne la carte des zones humides répertoriées sur le territoire de la commune, il constate la difficulté et les risques induits pour envisager ce type d'installation.
- De plus, il précise avoir été contrôlé courant 2022/2023. La visite des services compétents de la Communauté de Communes est restée sans réponse courrier validant la conformité de son installation sanitaire.



Analyse et questionnement du commissaire-enquêteur

1. **Question 3 : Que pouvez-vous confirmer à monsieur LOUVET sur ce projet de construction d'une mini-station ?**
2. **Depuis 2020, la compétence assainissement (collectif et individuel) a été transférée à la communauté de Communes Pays de Pontchâteau Saint Gildas des Bois qui actualise périodiquement son schéma directeur d'assainissement. Celui-ci fixe les orientations fondamentales des aménagements (actualisation des plans de zonage, des textes décrivant l'organisation physique des équipements (réseaux et stations), etc.). Ce schéma directeur intègre également un programme pluriannuel d'actions (PPI ou PPA) à entreprendre pour viser l'excellence. Toutefois, la temporalité de ces actions n'est pas perceptible au niveau des documents portés à l'enquête publique. De surcroît, les actions portées à la connaissance du public sont limitées aux seules communes (4) concernées par l'enquête publique.**

- **Question 4 :** *Merci d'intégrer dans votre mémoire en réponse une synthèse du programme pluriannuel d'actions établi pour la période du schéma directeur en y précisant par communes, les actions planifiées, leur nature (entretien, extension de réseau), leur temporalité et éventuellement leur coût respectif.*
- **Question 5 :** *Merci de compléter cette synthèse par les modalités de communication que vous avez retenues pour informer les habitants du territoire sur l'avancement de vos engagements visant l'excellence de l'assainissement sur le territoire.*

5 CONCLUSION

Ce procès-verbal de synthèse vous est remis lors de notre entrevue planifiée selon les disponibilités du moment au lundi 28 juillet 2025 dans les locaux de la Communauté de Communes, situés au 2 rue des Châtaigniers à Pontchâteau.

En application de l'article R 123-18 du Code de l'Environnement, je vous invite à m'adresser un mémoire en réponse à ce procès-verbal de synthèse au plus tard dans un délai de 15 jours à compter de ce jour (lundi 11 août 2025).

Veillez agréer monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour l'enquête publique

Mr Pascal DREAN

Commissaire enquêteur

Le 28/07/2025

Signature

Pour la Communauté de Communes

Laurence Dauagne

Resp. Service Aschets

Le 28/07/2025

Signature

